

Consultation

sur le schéma d'orientation régional

pour les emplois d'avenir

- Région Champagne-Ardenne -

Rappel législatif et réglementaire

Ce que dit la Loi

=> Les emplois d'avenir correspondent à des recrutements dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois (Code du travail, art L 5134-110).

Ce que dit le Décret :

Code du travail, art R 5134-162

=> I- Le schéma régional définit la stratégie territoriale de mise en œuvre des emplois d'avenir notamment :

1° - Les filières et secteurs d'activités prioritaires pour le déploiement des emplois d'avenir, en particulier les secteurs qui présentent un fort potentiel de créations d'emplois ou offrent des perspectives de développement d'activités nouvelles, en cohérence avec les stratégies de développement économique et de développement des compétences au niveau régional.

2° - Les principaux parcours d'insertion et de qualification qui peuvent être proposés dans ces différents filières et secteurs.

=> II- Le schéma d'orientation régional tient compte des modalités d'accès des jeunes à la formation définies au contrat de plan régional de développement des formations professionnelles adopté au titre de l'article L 214-13 du code de l'éducation.

Code du travail, art R 5134-163

I - Chaque année, le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle est consulté sur le schéma d'orientation régional mentionné à l'article R 5134-162 et s'il y a lieu, sur le bilan des emplois d'avenir au titre de l'année écoulée.

II – Le projet de schéma d'orientation régional mentionné à l'article R 5134-162 est établi par le Préfet de région, après consultation du Président du Conseil régional. Il est soumis pour avis au comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle et fait l'objet avant son adoption d'une publication sous forme électronique sur le site de la préfecture de région.

Les conseils généraux, les communes, Pôle Emploi, Missions locales, Cap Emploi ainsi que la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire peuvent faire connaître leur avis au préfet de région dans un délai d'un mois à compter de cette publication.

III - A l'issue de la procédure de consultation définie au II, le préfet de région publie le schéma d'orientation régional au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

MISE EN ŒUVRE REGIONALE

Contexte

A fin octobre 2012, la région compte près de 102 300 demandeurs d'emploi ayant ou non exercé une activité réduite au cours du mois (Catégories ABC). Les jeunes de moins de 26 ans représentent 21,9% des demandeurs d'emploi en région (soit 22 400 personnes) contre 20,4% au niveau national. Sur 22 400 jeunes demandeurs d'emploi en catégories ABC (ayant ou non exercé une activité réduite au cours du mois), environ 12 000 disposent d'un niveau V et infra. Le poids des jeunes de faible niveau de qualification au sein de la demande d'emploi jeune est plus important en région qu'en France métropolitaine : les jeunes de niveau V et infra représentent 54% de l'ensemble des demandeurs d'emploi jeunes, contre 51% au niveau national.

La stratégie de déploiement des Emplois d'avenir dans la région est fondée sur la volonté des acteurs à faire de ce dispositif un véritable levier pour le développement des compétences et de l'emploi des jeunes.

Filières et secteurs d'activité prioritairement ciblés pour le déploiement du dispositif

A – Le processus régional

Le processus de détermination des filières et secteurs prioritairement ciblés pour le déploiement du dispositif a été organisé sur la base d'une consultation large et inscrite dans le cadre du SPER « Emploi d'avenir » et de l'animation du CCREFP.

=> Objectif

Il s'agit de déterminer les secteurs d'activités qui pourront recruter des emplois d'avenir selon les critères suivants :

- Des filières et secteurs d'emploi « porteurs d'avenir pour les jeunes comme pour le territoire »,
- Des filières et secteurs d'emploi «présentant un fort potentiel de création d'emplois ou offrant des perspectives de développement d'activités nouvelles ».

A noter, la liste des filières – secteurs d'activité est exclusive et impérative pour les emplois du secteur marchand tandis qu'elle est indicative pour les emplois du secteur non marchand.

=> Méthodologie

La consultation large s'est d'abord appuyée sur :

- un recueil par écrit des contributions des différents partenaires institutionnels,
- Une prise en compte des travaux d'études sectoriels, par métiers et prospectifs : contrats d'objectifs, avis du CESER, métiers en tension, étude prospective sur les emplois dans les Services à la personne ...
- Une analyse d'autres ressources telles que les données INSEE effectifs par âge (55 ans et plus) sur les métiers à faible qualification dans les collectivités territoriales, établissements hospitaliers, associations, une enquête du GEDA sur les nouvelles filières ...

Des réunions ont permis de partager les travaux et d'enrichir les réflexions.

Il a été convenu de l'établissement d'une liste de codes NAF, conformément à la circulaire tout en prenant en compte des futures conventions-cadres nationales conclues avec certaines entreprises.

Cette première liste pourra être ajustée si besoin, ultérieurement.

- SPER « Emplois d'Avenir » le 9 octobre,
- SPER le 17 octobre,
- Réunion de travail le 8 novembre « Filières et secteurs »,
- Commission CPRDFP du CCREFP le 12 novembre,
- Commission « jeunes apprentissage » du CCREFP le 15 novembre,
- Réunion plénière du CCREFP le 27 novembre,
- SPER le 4 décembre 2012 : présentation du résultat de la consultation large.

B – Les filières secteurs issus de la consultation régionale

6 filières retenues pour le secteur marchand dont 1 dénommée « autres » :

- Filière verte,
- Filière médicosociale,
- Filière animation et loisirs,
- Filière bâtiment – énergie,
- Filière numérique,
- « Autres » constitués par des codes NAF identifiés.

C - Détail des filières et secteurs par code NAF :

Filière verte

Potentiel de développement et d'emplois dans le domaine des agro-ressources :

- Facilité par l'existence du Pôle IAR, du site de Pomacle-Bazancourt (51),
- Besoins de recrutements importants d'ores et déjà présents sur certains métiers.

=> Code NAF proposés :

01 : culture et production animale

02 : sylviculture et exploitation forestière

10 : industries alimentaires

20 : industrie chimique (chimie du végétal)

Potentiel de développement et d'emplois dans le domaine de la déconstruction-recyclage :

- Sur des matériaux diversifiés en s'appuyant sur différents acteurs régionaux : Pôle matériaux, IAR, auto, Eco-TLC pour le textile.

Potentiel de développement et d'emplois dans le domaine de la déconstruction-recyclage :

- Sur des matériaux diversifiés en s'appuyant sur différents acteurs régionaux : Pôle matériaux, IAR, auto, Eco-TLC pour le textile.

-> Code NAF proposés :

38 : collecte, gestion des déchets; récupération

39 : dépollution & autres services de gestion des déchets

Filière médico-sociale

Potentiel de développement et d'emplois importants :

- 1100 créations nettes d'emploi dans les services à la personne prévues en région entre 2009- et 2013 (650 sur l'assistance aux personnes âgées).

-> Code NAF proposés :

86 : activité pour la santé humaine

87 : hébergement médico-social et social

88 : action sociale sans hébergement

Filière tourisme, animation et loisirs

Potentiel de développement et d'emplois importants :

- Forts départs en retraite : 29,2% de seniors de 50 ans et plus dans le secteur de l'animation culturelle, sportive et sociale contre 22,7% tous secteurs confondus (*Source : INSEE, RP 2008, exploitation complémentaire*).
- Besoins d'ores et déjà identifiés sur la promotion du sport pour tous dans les quartiers, le football féminin, judo.

-> Code NAF proposés :

90 : activité artistiques et de spectacles

91 : bibliothèque, archives musée & autres activité culturelle qui inclut la gestion de sites et monuments historiques et des attractions touristiques

93 : activités sportives, récréatives et de loisirs

Filière bâtiment, énergie

Potentiel de développement et d'emplois importants dans le cadre du développement des installations de haute performance énergétique.

-> Code NAF proposés :

41 : construction de bâtiments

43 : travaux de construction spécialisés

35 : production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

Filière numérique

Potentiel de développement et d'emplois importants.

-> Code NAF proposés :

26 : fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

61 : télécommunications

62 : programmation, conseil et autres activités informatiques

63 : services d'information

74 : autres activités spécialisées, scientifiques et techniques

95 : réparation d'ordinateurs et de biens personnels

Autres secteurs

-> Code NAF proposés :

24 : métallurgie sur des productions à forte valeur ajoutée (aéronautique, médical)

82 : activités administratives et de soutien aux entreprises (potentiel de développement important : retard régional)

Au regard des conventions passées nationalement :

49 : transport terrestre

53 : activités de poste et de courrier

Parcours type de formation et accompagnement de la pérennisation des emplois - principe

Un projet régional de règlement d'intervention élaboré par Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne sera soumis au vote du Conseil Régional lors de l'assemblée plénière des 28 et 29 janvier 2013.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce document et son annexe font l'objet avant leur adoption d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Préfecture de région et des Préfectures de département du 21 décembre 2012 jusqu'au 20 janvier 2013.

Les contributions sont à adresser avant le 20 janvier 2013 à la Direccte à l'adresse électronique suivante : dr-champ.marche-du-travail@direccte.gouv.fr

Peuvent participer à la contribution : les Conseils généraux, les communes, Pôle Emploi, les Missions locales, les Cap emplois et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Champagne-Ardenne. Merci d'indiquer votre qualité.